

NUMERO 3

LE BULLETIN D'INFORMATION NPJ

L'actualité du Nouveau Palais de Justice de Lille



DATES À RETENIR

9 AVRIL 2026 – Commission plénière préparation du déménagement

3 JUILLET 2026 – Assemblée générale plénière pour le déménagement



NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE

A PARTIR DE JUIN 2026 : Opérations collectives de “Cleaning Day” visant à préparer les opérations de déménagement dans les nouveaux locaux, en procédant à un travail de tri et de désencombrement des espaces de travail actuels.

SEPTEMBRE 2026 : Livraison du NPJ.

DE SEPTEMBRE 2026 A FEVRIER 2027 : Installation du mobilier neuf, de la signalétique, du matériel informatique, de la téléphonie etc.

JANVIER 2027 : Organisation de marches à blanc afin d’opérer des ajustements et tester l’ensemble des dispositifs en conditions réelles sur le NPJ.

FEVRIER 2027 : Déménagement des services vers le NPJ.

HALLE AUX SUCRES

AOÛT 2026 : Préparation des travaux sur le site de la halle au sucres.

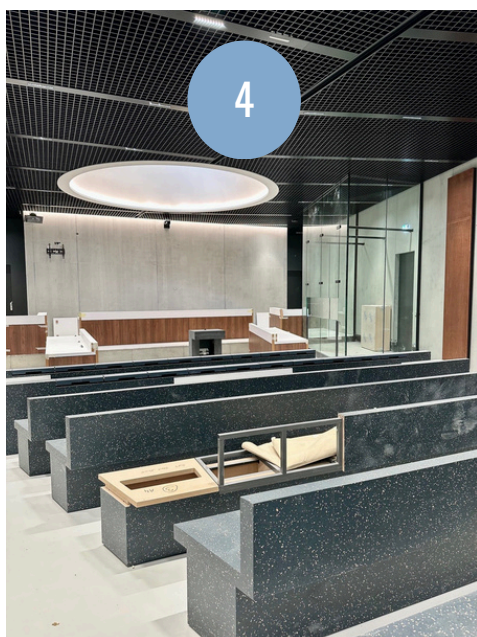
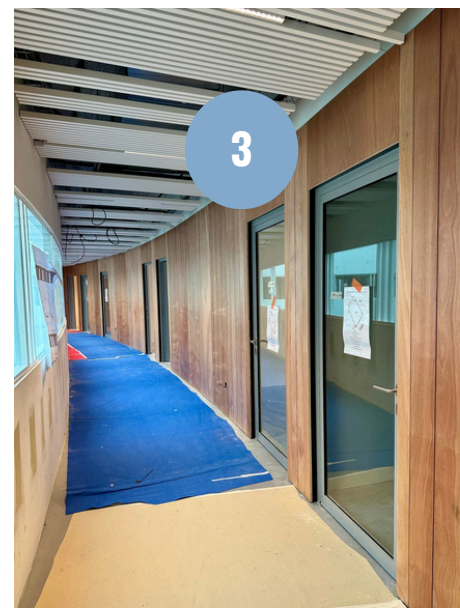
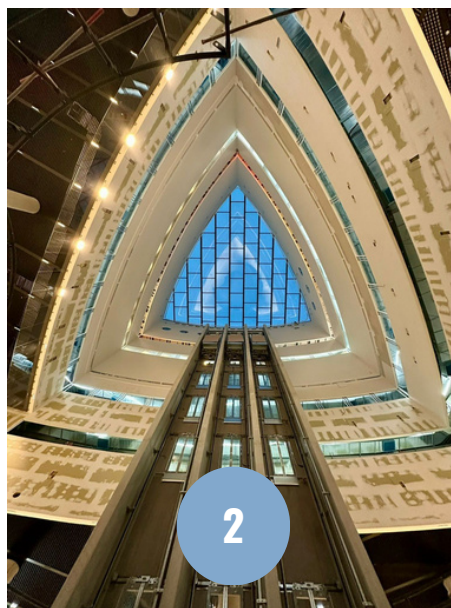
SEPTEMBRE 2026 : Phase 1 – Travaux concentrés sur l’aile sud du bâtiment au R+1 et R+2 : création de postes de travail.

OCTOBRE – NOVEMBRE 2026 : Phase 2 : Travaux concentrés sur l’aile nord du bâtiment.

NOVEMBRE – DECEMBRE 2026 : Travaux salle d’audience R+1.

MARS 2027 : Déménagement des services concernés dans ou vers la halle aux sucres.

AVANCÉE DES TRAVAUX EN IMAGES : LE NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE AVANCE À GRANDS PAS



1 – Une entrée du palais de justice
pour les utilisateurs par la cafétéria

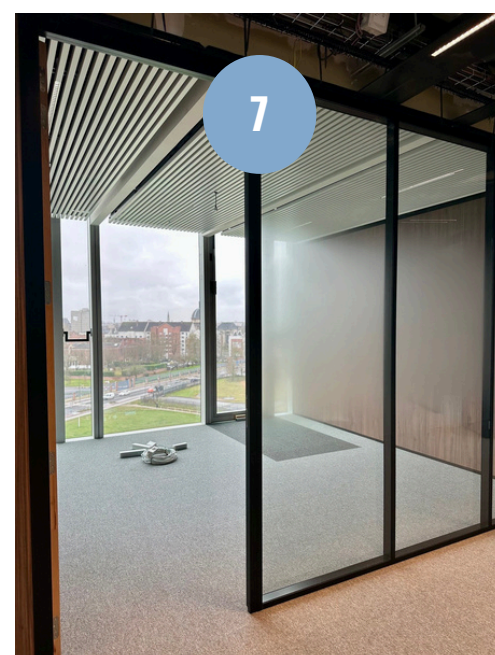
2 – Atrium

3 – Couloir d'un triangle desservant les
salles d'audience de cabinet (étage)

4 et 5 – Salle d'audience publique
au rez-de-chaussée

6 – Un bureau collectif

7 – Un bureau individuel





LA COMMISSION PLENIERE ET LA CIRCULATION DES AVOCATS DANS LE NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE



Le nouveau palais de justice a été conçu autour de flux différenciés pour le personnel, le public et les personnes sous-main de justice. Dans cette organisation, les avocats et auxiliaires de justice sont considérés comme relevant du circuit public, avec une centralisation des échanges autour du service d'accueil unique du justiciable.

Cependant, cette organisation ne permet pas de répondre pleinement aux besoins d'échanges entre les avocats et les services de la juridiction, notamment pour les services de permanence. Une concertation a été engagée au sein de la commission plénière. Après une visite du site le 26 janvier 2026 et une réunion de travail le 5 février pour la commission, les besoins ont été identifiés, partagés et discutés avec l'ordre des avocats le 12 mars 2026.



Plusieurs points ont été validés et feront l'objet d'un protocole entre la juridiction et l'ordre des avocats :

Accès au tribunal : Les avocats pourront entrer directement par l'entrée principale sur présentation de leur carte professionnelle, sans file d'attente. En cas d'oubli, les contrôles de sécurité s'appliqueront.

Accès aux services de permanence (parquet, instruction, JLD, TPE...) : Des badges seront confiés au Barreau pour permettre aux avocats de permanence de circuler plus librement dans les locaux.

Accès aux bureaux et aux geôles :

- Sur rendez-vous, avec une communication facilitée grâce à la transmission des coordonnées des services ;
- Ou via les visiophones, avec des horaires encadrés à venir dans une charte du bâtiment, garantissant notamment la pause méridienne.
- L'accès aux geôles sans badge passera également par ce système.

Espaces de restauration : les avocats auront accès à la cafétéria (mezzanine), avec l'engagement de ne pas y faire entrer leurs clients. En revanche, le restaurant administratif restera fermé aux avocats en raison d'une capacité limitée.

Accès au SAUJ : un dispositif « coupe-file » est envisagé grâce à un système de ticket ORION, avec deux possibilités : passage au guichet ou entretien confidentiel. L'organisation reste en cours de finalisation et sera prochainement présentée au Barreau, notamment pour préciser les actes centralisés.

LE MICRO-ZONING ET LE MOBILIER DU NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE



Les magistrats coordonnateurs du siège et du parquet ainsi que les directeurs des services de greffe judiciaires ont travaillé, étroitement avec les cabinets de la présidence et du procureur, sur le micro-zoning des différents étages du nouveau bâtiment.

Au delà de la répartition des espaces, ce travail a également porté sur l'aménagement des postes de travail avec notamment le choix du mobilier (bureaux, armoires, sièges, porte-manteaux etc.).



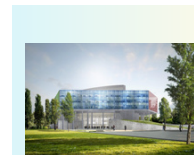
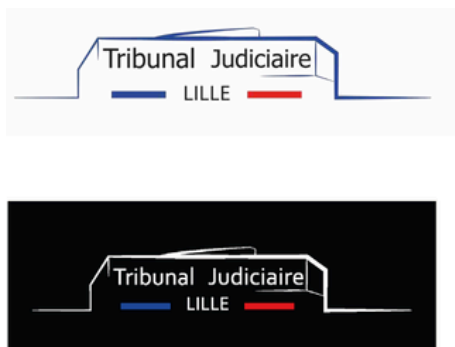
Une démarche collective autour de l'identité visuelle du futur palais de justice a été engagée au sein de la juridiction.

Dans ce cadre, plus de dix propositions graphiques ont été conçues par le Lycée Le Corbusier à Tourcoing. Les élèves ont fait preuve de créativité et d'engagement pour imaginer un logo.

À l'issue de la consultation organisée ces dernières semaines, vous avez été nombreux à participer au vote afin de désigner le logo appelé à représenter notre tribunal.

La proposition n°3 a recueilli le plus grand nombre de suffrages. Elle devient ainsi l'identité graphique officielle du futur Palais de justice de Lille.

Un grand merci à l'ensemble des participants pour leur mobilisation, ainsi qu'aux élèves et à leurs enseignants pour la qualité du travail proposé.



LES SCELLES ET LE NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE



Des prélèvements ou des stupéfiants, des trotinettes ou des cigarettes, des outils ou du linge de lit, des bijoux ou des CD d'écoutes, des télévisions ou des munitions, de l'argent ou des documents, des voitures ou des chaussures ... des scellés sont reçus chaque jour de l'année et en quantité. Que soit un élément probatoire ou confiscatoire, la pièce à conviction est un élément central du dossier.

Dans le nouveau palais, les espaces de stockage sont malheureusement drastiquement réduits et depuis plus de quatre ans, le service mène un plan d'apurement. Avec des victoires et des défaites, le greffe et la vice-procureure référente font tout pour réussir ce combat : d'une part, le double enregistrement des scellés dans un second logiciel METIS pour transfert vers le CRGPAC : en 2023 des ONL et OMA, en 2024, des affaires non définitives, en 2025, des dossiers relevant du parquet, et enfin en 2026, de tous les vêtements ; d'autre part, des destructions mensuelles en essayant de cibler les grosses affaires juridiquement terminées et de l'optimisation dès que possible des rangements des scellés ; enfin, l'organisation d'une vente spéciale AGRASC en 2026 et le ciblage de scellés valorisables pour proposition au magistrat.



Ce défi titanesque mené par le greffe et la vice-procureure référente est loin d'être terminé, face à des besoins d'effectifs, des dossiers à traiter complexes, juridiquement longs et parfois anciens ou des entrées qui ne baissent pas. En dépit de ces difficultés, la cheffe de service souligne l'investissement régulier et intense de l'équipe. Nous avons besoin de l'engagement de toute la juridiction et des partenaires afin de limiter les dépôts, d'assurer une dynamique de vente des scellés valorisables en cours d'instruction et d'enquête, de statuer lors de l'audience et enfin, de s'assurer du caractère définitif du dossier.

FOIRE AUX QUESTIONS

Vous avez des questions relatives au nouveau palais de justice ?
Vous pouvez les poser sur la boîte mail suivante :

faq.tj-lille@justice.fr

